

le 25 septembre 2023



◀ Bulletin Municipal ▶

Réunion du 14 septembre 2023 19 H 00

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Jean-Claude HUMBLET ayant donné procuration à Mireille PELEMAN, Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE à Géraldine VEYER et Xavier PEGARD à Christophe DUMONT.

I - Nomination du secrétaire de mairie au grade de Rédacteur :



Les conseillers sont informés que Sébastien MIOT, actuel secrétaire de mairie (Adjoint administratif catégorie C) a été inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur (catégorie B) au titre de la promotion interne.

Suite à cette inscription, le Maire propose de nommer M. MIOT sur ce poste de rédacteur et par conséquent de créer ce poste au sein de la commune.

A l'unanimité, il est décidé de créer le poste de rédacteur à compter du 1er octobre 2023 et d'y nommer M. Sébastien MIOT (à la même date).

II - Travaux en cours :

Les travaux de l'entrée et de réfection des trottoirs à Ouville sont en cours et se terminent ce vendredi.

Ces travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions, dans le délai prévu et conformément à ce qui était prévu. Les conseillers soulignent la qualité et l'organisation du travail durant le chantier.

III - Organisation de la fête locale :



La fête locale se déroulera le weekend du 16-17 septembre ; Au programme :

Le samedi 16 septembre :

- « *Le Tour d'Ouville* » le samedi 16/09 après midi ; courses cyclistes organisées par le Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville.

Le dimanche 17 septembre :

- Brocante dans la rue de l'église et dans le parc communal (restauration sur place),
- Attractions foraines dans le parc.

Le lundi 18 septembre :

- Messe en l'église d'Hautvillers-Ouville à 11 H 00.

IV – Informations du Maire :



✓ Les arbres plantés le long de la RD.1001 commencent à prendre de l'ampleur et peuvent devenir gênants pour la circulation des poids-lourds. Le Maire demande l'avis des conseillers sur leur éventuel élagage. Ceux-ci valident cette proposition et un devis sera sollicité.

✓ Un avant-projet parcellaire a été transmis aux propriétaires des terres concernées par le projet de RPC, pour validation. Ce projet a également été transmis en mairie pour information et celui-ci est présenté aux conseillers.

✓ La prochaine conférence des Maires se déroulera le 21/09 à 10H, sur le thème du PLUi .

✓ La prochaine réunion de la Fédération Départementale de l'Energie se tiendra à Crécy-en-Ponthieu le 28/09. Y sont conviés les Maires, les délégués et les représentants de la CCPM.

✓ Les dates des manifestations de Noël sont également retenues : le 10/12 pour le Noël des enfants (programme à venir) et le 13/12 pour le goûter des aînés.

Information

Aide à l'achat de vélos électriques

Le Département accorde une aide à tout particulier résidant dans la Somme, sans condition de ressources, pour l'achat d'un vélo électrique auprès d'un commerçant de la Somme. Cette subvention s'applique aux achats intervenus après le 17 mars 2020.

Qui peut en bénéficier ?

Les particuliers justifiant d'une résidence dans le département de la Somme.
Aucune condition de revenu n'est requise.

Quels critères d'attribution ?

- seuls sont éligibles les vélos neufs à assistance électrique (cycles et tricycles) modèle adulte et répondant aux normes européennes à la date d'acquisition
- seuls sont éligibles les vélos **achetés après le 17 mars 2020** (date de la facture acquittée faisant foi) auprès d'un commerçant de la Somme
- sont exclus les vélos utilisant une batterie au plomb
- la facture d'achat du vélo doit porter la mention « acquittée ou payée le », mentionnant le nom et l'adresse de l'acquéreur, la désignation précise du vélo, ainsi que l'adresse du commerçant

- l'aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers
- le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo subventionné dans un délai de 3 ans. A cet effet il devra remplir un formulaire d'information et d'engagement du bénéficiaire.
- le Département se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, le respect des engagements pris par le bénéficiaire de la subvention.

Quel montant ?

Le montant de l'aide est de 25% du prix d'achat TTC. L'aide est plafonnée à 400 €. Une seule aide pourra être apportée par foyer fiscal.

Liste des pièces à fournir lors de la demande

- la facture d'achat
- l'attestation sur l'honneur complétée (téléchargeable lors de la saisie)
- un RIB / IBAN
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ...)
- un questionnaire informatif est à remplir pendant la saisie de la demande de subvention

Le dépôt des demandes d'aides est à faire sur :

<https://www.somme.fr/services/loisirs-et-sports/sports-et-loisirs-de-nature/aide-a-lacquisition-de-velo-a-assistance-electrique/>

Recensement National



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :
www.defense.gouv.fr/jdc



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Collectes des déchets d'amiante lié | Expérimentation |

Déchetteries
Agenvillers - Domqueur - Quend



**Uniquement réservé aux
particuliers de la CCPM**

Mer 25.10 | Domqueur
Mar 31.10 | Quend
Jeu 2.11 | Agenvillers

| Matin |

2023

Conditions :

- ✓ **Uniquement sur rendez-vous** | documents à présenter :
carte d'identité, justificatif de domicile et carte de déchetterie
- ✓ **Amiante lié** | ardoises, dalles vinyles, fibrociment, tôle fibre...
- ✓ **1 m³ maximum par foyer, 2 m de longueur maximum**
- ✓ **Conditionné** dans des sacs étanches fermés, des big bags
ou sous film **avec double ensachage obligatoire**
- ✓ **Refus de tout déchet jugé non conforme**
- ✓ **Déchets à déposer soi-même dans la benne dédiée**
sans aucune aide de l'agent de déchetterie



Contact et infos : service environnement | 03.22.27.27.13

Retrouvez plus de détails sur notre site internet

